

Centre d'accueil et d'information sur les mouvements sectaires
30 rue de Clignancourt
75018 Paris
☎ 01.44.92.30.14 – Fax 01.44.92.34.57

Paris, le 20 novembre 2002

Monsieur le Maire,

Notre Fédération, l'Union Nationale des Associations pour la Défense des Familles et de l'Individu (UNADFI), a décidé, début 2002, de limiter son action aux seules tâches de coordination et de soutien de ses membres, actuellement une quarantaine d'associations ou d'antennes locales en France métropolitaine et outre-mer, de prendre en charge les procès lorsqu'elle décide de se porter partie civile auprès des victimes et d'assurer les contraintes de la communication générale.

Il revient ainsi aux ADFI locales de prendre en charge l'information et la prévention du public, l'accompagnement psychologique et juridique des victimes, l'aide et la réinsertion de celles qui le demandent, la formation des éducateurs, personnels de santé, entreprises etc...

La Ville de Paris souhaite développer la lutte contre les dérives sectaires et l'aide aux victimes et votre première Adjointe, madame Hidalgo, a bien voulu inviter notre association à une réunion regroupant différents services de la Ville de Paris, ainsi que les principales associations pour envisager ce développement.

Par lettre du 29 octobre, je lui ai fait part de quelques propositions, notamment sur la prévention et l'aide aux victimes et lui ai confirmé mon accord pour nous associer aux projets municipaux.

Je viens de recevoir le compte rendu de la réunion du 14 octobre qui retient cinq pistes d'actions pouvant faire l'objet d'un dispositif général : formation des agents,

